Nations Unies

S/PV.7916



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7916e séance

Mercredi 5 avril 2017, à 15 heures
New York

Président :	Mme Sison	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Moustafa
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2017/252)

17-09099 (F)







La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2017/252)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/252, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Arnault.

M. Arnault (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me permettre de présenter une mise à jour concernant l'application de l'Accord de paix en Colombie et l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie depuis la parution du rapport du Secrétaire général (S/2017/252).

Avant cela, toutefois, je voudrais transmettre à l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez toutes les condoléances de l'ONU après la tragédie survenue à Mocoa, dans le département de Putumayo. Je tiens aussi à saluer la rapidité et l'efficacité avec lesquelles le système national de gestion des catastrophes, sous la direction du Président Santos Calderón, a réagi, et à confirmer à nouveau que le système des Nations Unies est prêt à appuyer les efforts nationaux de secours et de reconstruction.

Plusieurs faits nouveaux importants sont intervenus au cours des deux dernières semaines. Le 22 mars, la loi portant création du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition a été adoptée. Il s'agit bien sûr d'un élément essentiel de l'Accord de paix et des efforts visant à réconcilier le droit des victimes avec les exigences du passage de la guerre à la paix. Une cérémonie a eu lieu à Bogota ce jour au cours de laquelle le Président a signé les décrets instituant la Commission Vérité, l'unité spéciale chargée de rechercher les personnes disparues pendant le conflit et le Comité de sélection chargé de désigner les magistrats de la Juridiction spéciale pour la paix en Colombie, les membres de la Commission Vérité et le chef de l'unité spéciale. Avant-hier, une loi visant à garantir juridiquement la sécurité et la stabilité du processus de mise en œuvre a également été adoptée. Elle oblige les fonctionnaires à pleinement respecter les dispositions de l'Accord de paix.

Un certain nombre d'autres mesures prévues dans l'Accord de paix ont également été prises, y compris la transmission de l'Accord final au Conseil et la nomination de Felipe González Márquez, ancien Premier ministre de l'Espagne, et de José Mujica, ancien Président de l'Uruguay, qui formeront la composante de vérification internationale de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix. Ils sont aidés dans leur tâche par un secrétariat composé de deux organisations non gouvernementales colombiennes très compétentes et par le Kroc Institute for International Peace Studies de l'Université de Notre Dame.

Il y a eu des progrès, qui, selon toute vraisemblance, devraient se poursuivre, concernant la démobilisation des mineurs présents dans les rangs des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Au 2 avril, d'après le Comité international de la Croix-Rouge, 57 mineurs ont été démobilisés, conformément à l'engagement pris par le groupe en mai 2016. Hier, le Gouvernement a annoncé que les FARC lui avaient officiellement remis la liste des membres armés rassemblés dans les zones convenues, qui s'élève à 6 804 personnes, ainsi qu'une première liste de 1 541 membres des milices.

Je me dois tout spécialement de mentionner les faits nouveaux relatifs à l'accord conclu entre le Gouvernement colombien et les FARC sur la lutte contre la drogue. Je rappelle ici que l'économie de la drogue a alimenté le conflit colombien pendant des décennies et qu'à l'inverse, le processus de paix peut réellement contribuer à la combattre. À cet égard, le Gouvernement colombien et les FARC ont convenu en janvier d'un ensemble de mesures d'incitation à l'intention des cultivateurs prêts à procéder à l'éradication volontaire

des plantations. À ce jour, grâce aux négociations menées auprès des communautés, plus de 55 000 familles se sont portées volontaires pour participer au programme de substitution des cultures. Le Gouvernement s'emploie actuellement à mettre en place un ensemble de mesures d'incitation qui seront en vigueur pendant deux ans, notamment des mesures relatives à des paiements mensuels aux agriculteurs; à la sécurité alimentaire; à des projets productifs; ainsi qu'à une assistance et un suivi techniques. Ces mesures seront introduites en juin.

Une autre évolution importante est l'accession à la vice-présidence d'Óscar Naranjo, général à la retraite de la Police nationale, qui faisait également partie de l'équipe de négociation de la paix du Gouvernement. Ses priorités déclarées portent sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, la sécurité, la lutte contre les stupéfiants et la protection de personnalités locales et de défenseurs des droits de l'homme qui ont été la cible d'une série d'assassinats et de menaces – une tendance à la hausse ces derniers mois. Il ne fait aucun doute que toutes ces questions sont liées entre elles et méritent à juste titre une attention soutenue du Gouvernement au plus haut niveau.

En ce qui concerne le mandat de la Mission à proprement parler, le processus relatif au dépôt des armes a beaucoup progressé au cours des 15 derniers jours. Depuis le 24 mars, la Mission a identifié, marqué et enregistré des armes que les combattants des FARC avaient apportées dans les camps. Cet exercice est sur le point de s'achever. En outre, très bientôt, nous espérons pouvoir stocker dans les conteneurs de la Mission les armes de tous les membres des FARC qui participeront à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Ces membres des FARC, qui sont au nombre d'environ 1000, participent au Mécanisme tripartite de surveillance et vérification, au programme de formation aux fonctions de sécurité, à des activités de substitution des cultures, au déminage humanitaire et à la formation à la paix.

Pour la Mission, l'étape suivante consistera à rassembler les armes et à détruire les armements instables gardés dans des caches d'armes et de munitions en grand nombre, éparpillées dans de vastes zones difficiles d'accès. Nous avons pu visiter nombre de ces caches et détruire certains explosifs. Cependant, maintenant que les combattants des FARC ont été regroupés dans les 26 zones, cette opération peut être effectuée à grande échelle. La Mission a rencontré les FARC aujourd'hui à Bogotá en vue de l'élaboration d'un plan détaillé qui permettrait de garantir un accès systématique à ces caches, et l'Armée colombienne s'est engagée à apporter son plein appui à cet effort lors des réunions tenues cette semaine.

Même si ces évolutions confirment que la mise en œuvre de l'Accord de paix est un processus très dynamique, des préoccupations subsistent quant à la lenteur de la mise en œuvre dans plusieurs domaines sensibles mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Ces préoccupations concernent notamment la construction et l'équipement des camps des FARC, la mise en œuvre de la loi d'amnistie, la mise en œuvre des garanties de sécurité et les plans de réintégration des combattants des FARC.

À cet égard, lors d'une réunion tenue à Carthagène les 25 et 26 mars pour faire le bilan de la mise en œuvre de l'Accord de paix 100 jours après sa signature, les parties ont pris des engagements importants et détaillés pour accélérer la mise en œuvre précisément dans ces domaines et en vue de l'adoption des textes législatifs relatifs à l'Accord de paix. Nous nous félicitons de ces engagements. À l'instar des parties, nous sommes d'avis que même si la consolidation de la paix est un processus à long terme, il existe une période favorable relativement courte durant laquelle il faut jeter des fondements solides grâce au dépôt d'armes, à la réintégration des combattants des FARC et à la distribution des dividendes de la paix aux personnes et aux zones les plus touchées.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre plein appui à la visite que le Conseil de sécurité prévoit d'effectuer en Colombie le mois prochain. Depuis que le Conseil de sécurité s'est saisi de cette situation en janvier de l'année dernière, son appui unanime a été perçu en Colombie comme une garantie de succès. Sa visite donnera des assurances supplémentaires à cet égard. En effet, c'est précisément en ce moment que la communauté internationale – et le Conseil en particulier – doit exprimer son intérêt, ses encouragements et son appui aux efforts que déploient les parties et tous les acteurs qui participent au processus de consolidation de la paix en Colombie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Arnault pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Arnaud de son exposé, de son dernier rapport (S/2017/252) et du travail considérable qu'il accomplit en notre nom à nous tous.

Tout d’abord, je voudrais exprimer mes condoléances à Mme Mejía Vélez suite aux tragiques pertes en vies humaines provoquées par les glissements de terrain à Mocoa ce week-end. Il s’agit d’une terrible tragédie, et nos pensées vont aux habitants de Mocoa et de la Colombie dans leur ensemble. Cette catastrophe a jeté une ombre sur les faits très positifs intervenus en Colombie ces derniers mois. Et pourtant, en dépit de ces terribles pertes en vies humaines, j’ai été frappé par la résilience et la détermination qui ont caractérisé les interventions. Je note avec satisfaction qu’il s’agit d’une détermination partagée, étant donné que les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC) ont proposé de travailler côte à côte avec le Gouvernement pour contribuer à la reconstruction de la ville. C’est ce même engagement partagé dont le Gouvernement colombien, les FARC et la Mission des Nations Unies en Colombie devront faire preuve alors que nous écrivons un nouveau chapitre de l’histoire du pays.

Je note avec satisfaction les progrès qui ont été déjà accomplis. Le Gouvernement s’est engagé à faire de la paix une réalité pour tous les Colombiens. Les FARC ont transféré plus de 6 800 de leurs membres dans les zones de transition en vue du lancement du processus de dépôt des armes, comme M. Arnault vient de nous l’apprendre. En outre, je suis rassuré par son engagement et celui de ses collaborateurs, alors qu’ils agissent avec toute la diligence voulue pour respecter les délais serrés qui ont été fixés. Nous sommes conscients que la Mission doit accomplir un travail difficile et exigeant, et il peut compter sur notre plein appui dans le cadre de ces efforts.

Comme il en est pour toutes les situations d’après-conflit, une mise en œuvre soutenue est de la plus haute importance. Notre expérience en Irlande du Nord nous a appris que la consolidation de la paix exige des efforts soutenus et conjoints, dans tous les domaines. Il n’y a pas de solution rapide. Cependant, il est crucial d’imprimer et de maintenir l’élan nécessaire dès le début. Des progrès soutenus ont été accomplis, notamment sur le plan législatif grâce à l’adoption par le Congrès de la loi d’amnistie et de la loi portant création de la Juridiction spéciale pour la paix. Je me félicite également des informations selon lesquelles 1 000 armes appartenant aux FARC ont déjà été retirées du champ de bataille. Cela a été possible grâce à l’engagement constant du Gouvernement et des FARC à respecter le délai de 180 jours.

Je suis conscient qu’il s’agit d’un calendrier ambitieux et j’encourage les deux parties à continuer d’œuvrer à la réalisation de l’objectif ultime qu’est le désarmement complet. En attendant, il importe de prendre des mesures concrètes pour garantir la mise en œuvre dans les zones de transition, notamment en mettant en place des installations sanitaires. En dépit de ces progrès, nous sommes préoccupés par les agissements des groupes armés non étatiques, y compris l’Armée de libération nationale, et par les attaques criminelles contre les personnalités locales et les défenseurs des droits de l’homme, tel que signalé dans les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme en mars. Ces attaques risquent de porter atteinte à la confiance du public dans l’Accord de paix, en particulier dans les communautés isolées et vulnérables. Une réaction robuste et coordonnée de la part du Gouvernement s’impose pour assurer la sécurité dans toutes les zones évacuées par les FARC, et je salue les efforts déployés jusqu’à présent, notamment la création de la commission sur les garanties de sécurité, qui, je l’espère, coopérera efficacement avec la société civile.

Dans les mois à venir, sur le plan politique en Colombie, l’attention se portera de plus en plus sur les élections présidentielle et législatives prévues l’année prochaine. Personne ne met en doute l’engagement des deux parties à instaurer la paix; toutefois, pendant la période électorale, il faudra poursuivre les efforts visant à mettre en place les structures et les mécanismes nécessaires à la réintégration à long terme des FARC et au développement des zones touchées par le conflit. Le Gouvernement colombien peut être assuré que la communauté internationale est prête à appuyer ces efforts par tous les moyens possibles. En tant que rédacteur au sein du Conseil de sécurité pour ce qui est de cette question et témoin de la remise de l’Accord de paix au Secrétaire général il y a deux semaines, le Royaume-Uni est prêt à apporter sa contribution à cet égard.

Par ailleurs, nous nous réjouissons à la perspective de la visite que le Conseil effectuera en Colombie en mai, qui nous permettra de mieux apprécier les progrès accomplis et de démontrer notre appui indéfectible à la paix en Colombie.

Enfin, avant de céder la parole, je tiens à dire qu’alors que nous sommes réunis ici aujourd’hui, nous devons réfléchir non seulement sur l’évolution positive de la situation en Colombie au cours des derniers mois, mais aussi sur le rôle positif que le Conseil a joué en

vue de la réalisation de ces progrès. C'est un rôle que nous ne jouons pas relativement à toutes les questions dont nous sommes saisis. J'espère que la Colombie donnera à tous ceux qui sont présents dans cette salle plus d'espoir et de foi dans le pouvoir qu'a le Conseil de sécurité de garantir la paix et la sécurité. En outre, j'espère que nous pourrons faire preuve de ce même esprit s'agissant des autres problèmes difficiles auxquels nous sommes confrontés.

M. Skau (Suède) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, au nom du Gouvernement suédois, je voudrais adresser nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple colombiens pour les tragiques pertes en vies humaines enregistrées à Putumayo. Madame l'Ambassadrice Mejía Vélez, nous sommes à vos côtés en ces moments difficiles. Notre ambassade à Bogota et le Gouvernement suédois sont prêts à apporter leur aide par tous les moyens possibles.

Je voudrais également exprimer mes condoléances les plus sincères à titre personnel. Il y a près de 20 ans, je vivais dans le Putumayo, où je travaillais pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. J'ai passé beaucoup de temps dans la ville de Mocoa et j'y ai des amis très chers. Dans le même temps, je sais que la population colombienne saura relever ce défi considérable grâce à sa force de vie incomparable – grâce à l'esprit colombien.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'aborde à présent le thème de la séance d'aujourd'hui. Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2017/252) et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé. La Suède nourrit un attachement de longue date à la paix en Colombie et appuie sans réserve les travaux de la Mission des Nations Unies en Colombie.

Nous saluons le ferme engagement du Gouvernement colombien et des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire au processus de paix, ainsi que leurs efforts constants pour surmonter les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix. À cet égard, nous accueillons favorablement la décision concernant la Juridiction spéciale pour la paix en Colombie adoptée récemment par le Sénat colombien, car il s'agit d'un élément crucial pour poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix définitif. Cette avancée historique témoigne de la résilience du processus de paix et de la détermination des parties.

Nous nous félicitons tout particulièrement que l'Accord de paix en Colombie ait mis un accent marqué sur la protection de l'enfance et la pleine participation des femmes. C'est un modèle à suivre pour les autres processus de paix. L'Accord établit des directives axées sur l'enfant qui insistent sur la nécessité de traiter les enfants démobilisés comme des victimes, d'adopter une démarche faisant place aux femmes et de privilégier la réinsertion familiale et communautaire. L'intégration pleine et active des femmes au processus de paix et la participation des groupes de femmes à sa mise en œuvre contribueront également à ce que cette approche tenant compte des disparités entre les sexes soit préservée.

L'Accord de paix a marqué un nouveau départ pour la Colombie. La communauté internationale doit s'unir dans un effort soutenu et résolu pour appuyer le processus de paix, afin qu'il puisse rapidement générer des dividendes de paix tangibles pour le peuple colombien. L'heure n'a jamais été aussi favorable à la paix en Colombie, et c'est une occasion qu'il ne faut pas rater.

M. Delattre (France) : Je souhaiterais débuter mon intervention en exprimant à nouveau notre profonde solidarité avec la Colombie au lendemain des événements tragiques intervenus dans la région de Mocoa, dont le bilan provisoire fait à ce jour état de près de 300 morts. Le Président Hollande a immédiatement fait part de ses condoléances au Président Santos Calderón et au peuple colombien. Nous avons indiqué notre disponibilité à répondre à toute demande d'assistance qui serait formulée par les autorités colombiennes. Je voudrais redire à notre collègue de la Colombie, dont je salue l'action, que nous nous tenons plus que jamais aux côtés du peuple colombien dans cette terrible épreuve.

Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, pour son intervention très éclairante mais aussi pour son engagement exemplaire et celui de ses équipes. Il peut naturellement compter sur le plein et entier soutien de la France et, je crois pouvoir le dire, du Conseil de sécurité.

La France apporte un soutien total au processus de paix courageusement conduit par le Président Santos Calderón. C'est le message central qu'est venu rappeler le Président Hollande lors de son déplacement en Colombie en janvier dernier, au cours duquel il a notamment visité l'une des zones de démobilisation des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), aux côtés de son homologue colombien. Nous saluons une nouvelle fois la volonté intangible des

parties d'avancer vers la paix, et leur plein respect du cessez-le-feu depuis la signature de l'Accord de paix. Leur détermination à tourner la page de plus de 50 ans de conflit montre que la paix est toujours possible, quelles que soient les difficultés pour y parvenir.

C'est pour nous tous, notamment au sein du Conseil, qui a à connaître de nombreuses crises dans le monde, un motif d'espoir et d'encouragement. La France prend pleinement sa part dans l'effort de consolidation de la paix en Colombie. L'aide française s'élève à ce jour à environ 820 millions d'euros de prêts et de dons liés au post-conflit et notamment dans les domaines du développement rural, de la gouvernance foncière ou du déminage. Nous contribuons également au Fonds fiduciaire de l'Union européenne, que nous avons abondé d'une participation directe de 3 millions d'euros. Nous sommes encouragés par les mesures prises par les parties dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Le mouvement des FARC-EP vers les zones de démobilisation et la remise des premières armes à la Mission des Nations Unies constituent de nouvelles étapes majeures vers l'établissement d'une paix durable en Colombie. Nous les saluons vivement.

Nous formons le vœu que l'échéance des 180 jours pour la remise de l'ensemble des armes des FARC-EP à la Mission des Nations Unies puisse être respectée, grâce à l'engagement et au volontarisme de tous. Avec le lancement effectif du processus de démobilisation, la mise en œuvre de l'accord de paix entre dans une phase déterminante. Il est important, dans ce contexte, de ne pas sous-estimer les défis posés par la transition vers une paix durable et de créer dans les meilleures délais les conditions nécessaires à une réintégration pacifique des démobilisés. Cela passe notamment par la capacité à offrir des perspectives de réinsertion socio-économique aux anciens acteurs du conflit, par le développement des zones affectées par le conflit, ainsi que par la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, des garanties juridiques et sécuritaires prévues par l'Accord de paix.

La tendance constatée ces derniers mois en matière d'attaques et d'actes d'intimidation à l'encontre de dirigeants communautaires et de militants des droits de l'homme constitue un motif de préoccupation. Nous sommes convaincus de la détermination des autorités colombiennes à prendre les mesures nécessaires pour répondre à cette situation.

Enfin, nous sommes satisfaits de voir que les Nations Unies jouent pleinement leur rôle d'accompagnement du processus, en réponse à la demande des parties. L'achèvement dans les délais du déploiement sur le terrain de la Mission est une bonne nouvelle, qui lui permet de participer activement aux travaux du Mécanisme de vérification tripartite du cessez-le-feu, ainsi que de coordonner le processus de dépôt des armes par les FARC-EP. Il montre que les Nations Unies sont à la hauteur des attentes qui ont été placées en elles, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir vivement.

La visite à venir du Conseil de sécurité en Colombie, le mois prochain, constituera également une nouvelle illustration de notre mobilisation sur ce dossier, et de notre volonté unanime de tout faire pour répondre aux attentes des parties en les accompagnant efficacement sur le chemin d'une paix durable.

M. Llorentty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je tiens à me faire l'écho des sentiments exprimés par mes collègues et faire part de la solidarité de la Bolivie avec le Gouvernement et le peuple de la République de Colombie pour les centaines de morts, de blessés et de sinistrés causés par les crues, les inondations et les glissements de terrain survenus à Mocoa, dans le Putumayo.

Comme l'a dit mon gouvernement, nous sommes naturellement à la disposition de nos frères et sœurs colombiens pour leur apporter l'aide nécessaire en ce moment difficile. Nous saluons la présence parmi nous de la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'ONU, l'Ambassadrice Mariana Mejía Vélez. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Jean Arnault, d'avoir présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général (S/2017/252), ainsi que de ses efforts et de la compétence avec laquelle il s'acquitte de son travail délicat.

Au cours de la période que M. Arnault vient d'évoquer, nous avons assisté à des moments historiques pour le monde, et en particulier pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans le cadre du processus de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Durant les premiers jours de février, nous avons observé plus de 6 000 guérilleros des FARC-EP se diriger vers les secteurs et points de normalisation; c'est alors que nous avons vu la Colombie s'engager sur la voie qui mène à la paix que ce pays a recherchée pendant près de 50 années.

Un mois plus tard, le processus de dépôt des armes de la part des FARC-EP a commencé et, à ce jour, 1 000 armes ont été remises et la quasi-totalité des armes présentes dans les zones de normalisation ont été enregistrées et marquées par l'ONU. Nous avons à présent commencé l'une des phases les plus complexes du processus de paix – qui exige que les acteurs s'entendent pour surmonter les problèmes imprévus susceptibles de survenir – mais cela ne remet aucunement en question l'attachement du Gouvernement colombien et des FARC-EP au processus de paix. Je rappelle les paroles du Président Morales, quand il a dit que « tout le monde sait que ce processus de paix n'a pas été facile du tout et que pour le soutenir il faut autant d'efforts qu'il a fallu pour le mener à terme ».

À cet égard, nous saluons le communiqué publié par le Gouvernement et les FARC-EP à l'issue de la réunion conjointe tenue le 26 mars, durant laquelle il a été procédé à une évaluation des 100 premiers jours de la mise en œuvre de l'Accord final et d'où sont ressortis six points essentiels qui méritent d'être mis exergue ici.

Premièrement, la priorité à accorder aux critères requis pour l'application de l'Accord final. Nous soulignons combien il est nécessaire d'encourager l'adoption de la loi de développement agraire intégral, qui permettrait de remédier à l'une des causes profondes du conflit, via l'élimination de la pauvreté extrême dans les zones rurales, la garantie du droit de propriété foncière et la promotion de l'égalité, entre autres choses. Deuxièmement, l'application en cours du pacte politique national qui interdit le recours aux armes à des fins politiques. Troisièmement, la transformation des FARC-EP, y compris des milices, en parti politique légal. Quatrièmement, la mise en œuvre de la loi d'amnistie, qui est un point important, ainsi que la réinsertion, en vue de garantir la sécurité économique et sociale des membres des FARC, une fois le processus de légalisation achevé. Nous estimons qu'ils s'agit là de l'un des points essentiels du processus de paix, et nous encourageons la mise en œuvre de programmes qui favorisent le retour des membres des FARC à la vie civile. Cinquièmement, l'engagement du Gouvernement à garantir la livraison de toute l'infrastructure aux zones enclavées d'ici à la fin du mois, notamment les services de base, l'équipement médical et les ambulances à toutes les régions. Sixièmement, enfin, le respect des délais prévus dans l'Accord pour le dépôt des armes.

Nous saluons la création de la commission sur les garanties de sécurité. Nous espérons qu'elle contribuera grandement à faire baisser le nombre des actes de violence dont sont victimes les leaders sociaux et les chefs des communautés dans les zones touchées par le conflit. Nous demandons l'intensification des efforts pour assurer leur sécurité personnelle et le plein exercice de leurs droits civils et politiques. De même, nous saluons la signature du décret portant création d'une commission Vérité et unité chargée du sort des personnes portées disparues.

Nous saluons aussi la nomination des anciens Présidents José Alberto « Pepe » Mujíca Cordano et Felipe González Márquez à la tête de l'organisme chargé de la supervision de la mise en œuvre de l'Accord de paix – la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final. Conformément à ces paramètres, nous allons – le Conseil de sécurité comme la Mission des Nations Unies en Colombie – nous efforcer d'apporter un appui constant à l'engagement pris par les parties. Nous voudrions aussi souligner le soutien qu'apporte la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes à la République sœur de Colombie et à la Mission des Nations Unies, à laquelle la Bolivie est fière de fournir un grand nombre d'observateurs.

Nous prenons note des observations faites par le Secrétaire général dans son rapport. Nous saluons le travail considérable qu'effectue la Mission des Nations Unies dans le pays qui, comme il a été indiqué, continue à se heurter à quelques difficultés logistiques et administratives qu'elle sera en mesure, nous en sommes certains, de surmonter progressivement. À cet égard, nous sommes reconnaissants de l'appui fourni par l'équipe des Nations Unies et le Programme des Nations Unies en Colombie. Nous attendons avec intérêt la visite que le Conseil de sécurité doit effectuer en Colombie au mois de mai.

Pour terminer, une fois encore, comme cela a été souvent le cas dans cette salle lorsque cette importante question est examinée, je voudrais rendre hommage à quelqu'un qui se définissait aussi comme un conspirateur en faveur de la paix en Colombie, le célèbre écrivain Gabriel García Márquez qui, en recevant le prix Nobel de littérature en 1982, a dit

> « Ni les déluges ni les pestes, ni les famines ni les cataclysmes, ni même les guerres éternelles à travers les siècles et les siècles n'ont réussi à réduire l'avantage tenace de la vie sur la mort ».

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Bien que le Gouvernement uruguayen l'ait fait directement au

Gouvernement colombien, je fais part à notre collègue l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez de la solidarité du peuple uruguayen et de la peine qu'il a ressentie suite à la tragédie de Putumayo.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé complet et, surtout, du travail que lui et toute son équipe sont en train d'effectuer en Colombie.

Nous visons par notre déclaration à réaffirmer l'encouragement et le soutien de l'Uruguay au processus de paix en Colombie et à ses principaux protagonistes : le Gouvernement et le peuple colombiens et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Nous ne nous lasserons jamais de réitérer que pour nous, ils donnent l'exemple en matière d'attachement à la paix et continuent d'adresser un message d'espoir à la communauté internationale selon lequel avec de la volonté, il est possible d'atteindre les objectifs malgré les nombreuses difficultés qu'on peut rencontrer sur le chemin. D'où l'initiative que nous avons prise d'organiser, durant notre présidence du Conseil de sécurité le mois prochain, une visite du 3 au 5 mai en Colombie des membres du Conseil de sécurité pour exprimer directement à tous ceux qui participent au processus de paix notre appui et notre foi en leur travail. Il s'agira aussi d'envoyer un signal clair indiquant l'importance que le Conseil de sécurité accorde à l'engagement de solidarité et de vigilance qu'il a pris en créant la Mission des Nations Unies en Colombie.

Nous disions il y a quelques mois que le processus de négociations et la signature des accords de paix étaient en définitif la partie facile du processus, et que le plus difficile commence réellement dès le lendemain de la signature, et en dans cette transition qui nous attend,, comme nous l'avions dit dernièrement, nous sommes guidés en premier lieu par la volonté farouche des parties, mais aussi par notre contribution et notre soutien au processus. Nous voudrions souligner qu'aussi bien le rapport (S/2017/252) du Secrétaire général que l'exposé de M. Arnault nous paraissent positifs. Ils indiquent qu'en dépit des difficultés rencontrées sur nombre de domaines, des progrès considérables ont été enregistrés dans l'application de l'Accord de paix. Nous jugeons fondamental le rôle joué par la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix final, dont font partie trois représentants du Gouvernement et trois représentants des FARC-EP, et qui est chargée de superviser la mise en œuvre de l'Accord dans les délais arrêtés. Nous pensons qu'il faut progresser simultanément sur tous les points de l'Accord, car il importe d'identifier rapidement les imperfections de l'Accord et les retards mis dans sa mise en œuvre.

Nous soulignons l'importance de l'adoption de la loi d'amnistie le 30 décembre 2016 et du décret visant à accélérer sa mise en œuvre, le 17 février 2017, de la présentation au Congrès le 1er février d'un projet de loi sur la réintégration des FARC-EP, et de l'adoption par le Congrès de la loi constitutionnelle portant création du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, notamment d'une Juridiction spéciale pour la paix. Ce système de justice transitionnelle est un axe fondamental de l'Accord de paix,et c'est pourquoi nous insistons pour dire qu'il importe d'avancer en matière législative.

La Mission aussi continue d'avancer dans son travail. Nous avons appris qu'au cours de la période considérée, le Gouvernement, les FARC-EP et la Mission ont collaboré plus efficacement aux niveaux national, régional et local. Entre autres aspects que nous voulons noter, il y a l'amélioration de la stratégie de communication et les progrès accomplis dans le règlement des problèmes logistiques et la fourniture d'une assistance médicale. Nous appelons les parties à redoubler d'efforts pour régler ces problèmes logistiques qui sont une source de préoccupation pour les acteurs du processus. Il s'agit, entre autres, de l'insécurité qui règne dans les régions rurales touchées par le conflit et qui est liée à une économie illicite, de la violence envers les défenseurs des droits de l'homme et de la réintégration des FARC-EP dans la vie civile, économique, sociale et politique du pays.

L'Uruguay accorde une attention particulière aux droits des femmes, des enfants et des groupes sociaux vulnérables. C'est pourquoi nous saluons l'activation du protocole de séparation des enfants des FARC-EP et du lancement d'un programme de réintégration des enfants démobilisés, avec le concours de la Croix-Rouge, de l'UNICEF, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Bureau du Conseiller présidentiel pour les droits de l'homme en Colombie

Enfin, nous accueillons avec satisfaction le communiqué conjoint publié le 26 mars par le Gouvernement colombien et les FARC, dans lequel ils rendent compte de la réunion organisée pour faire le bilan des 100 premiers jours de la mise en œuvre de l'Accord de paix, en particulier en ce qui concerne le dépôt des armes, le statut des zones de regroupement des membres des FARC-EP et leur réinsertion dans la vie civile.

Cette évaluation de la mise en œuvre des obligations réciproques contribue à maintenir la confiance entre les parties et la cohésion au sein des FARC-EP, mais aussi à rassurer ceux qui ont l'impression que leurs attentes sont menacées ou minimisées. Nous souhaitons faire part à toutes les parties de notre confiance dans leur persévérance et de notre conviction que le processus de paix sera mené à bien.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je souhaite la bienvenue à l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez dans cette salle. Le Japon présente ses sincères condoléances au peuple colombien suite à la tragédie causée par le terrible glissement de terrain et les inondations. En tant que nation qui est souvent frappée par des tragédies de cette nature, nous exprimons notre profonde sympathie et notre solidarité avec le peuple colombien.

Je remercie M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, de ses mises à jour riches en informations. Le Japon trouve très encourageant que sous sa direction, la Mission des Nations Unies en Colombie est en train de jeter des bases solides pour assurer la réussite du processus de paix. Le Japon apprécie son engagement et son dévouement.

Tout en réitérant le plein appui du Japon au peuple colombien, je mettrai aujourd'hui l'accent sur trois points.

Premièrement, nous nous félicitons que le processus de paix soit bien engagé. Nous saluons les efforts et le ferme engagement de toutes les parties, qui sont les éléments les plus importants du processus de paix. Compte tenu des résultats du plébiscite d'octobre 2016, nous espérons que la réussite globale de ces premières étapes débouchera sur un consensus national solide en faveur de l'accord de paix.

Deuxièmement, il importe que le Conseil soit uni dans son engagement sur ce dossier. À cet égard, la visite du Conseil de sécurité prévue pour le mois prochain constituera une importante occasion d'exprimer aux parties le ferme attachement du Conseil au processus de paix en Colombie et son appui à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Troisièmement, la présence et le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général sont essentiels en vue de rapprocher les parties et d'atténuer la méfiance. Nous appuyons pleinement l'action du Représentant spécial, M. Arnault, et nous l'exhortons en particulier à mener à bien le processus de dépôt des armes. Il importe que cette initiative aboutisse pour pérenniser la paix en Colombie.

Pour conclure, je réitère la détermination du Japon à appuyer les efforts que déploie la Colombie en faveur de la paix.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, de son exposé.

Au nom de la Chine, je présente mes sincères condoléances à la Colombie suite au glissement de terrain qui a fait un grand nombre de victimes et causé d'importants dégâts matériels. La Chine a immédiatement fourni une aide humanitaire au Gouvernement colombien, et nous sommes certains que le Gouvernement et le peuple colombiens surmonteront cette catastrophe et reconstruiront leurs maisons.

Grâce aux efforts conjoints du Gouvernement colombien et des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), la mise en œuvre de l'Accord de paix se poursuit sans difficulté.

Premièrement, environ 7 000 membres des FARC ont atteint sans encombre les zones transitoires de normalisation et ont commencé à déposer les armes.

Deuxièmement, le Gouvernement colombien et les FARC sont fermement attachés au cessez-le-feu et aucune violation n'a été observée.

Troisièmement, les deux parties se sont engagées à mener à bien le processus de dépôt des armes au cours des trois prochains mois. Une fois de plus, cela montre la détermination du Gouvernement colombien et des FARC à faire avancer ensemble le processus de paix. Ceci est en grande partie lié à l'assistance solide fournie par la Mission des Nations Unies en Colombie sous la direction du Représentant spécial, M. Arnault. La Chine apprécie les efforts du Gouvernement colombien et de toutes les autres parties concernées. La guerre civile qui a déchiré la Colombie a duré un demi-siècle. Guérir les traumatismes de la guerre n'est pas chose facile. Les dirigeants des FARC se sont engagés à transformer les FARC en un parti politique et à mener les activités de dépôt des armes selon un calendrier déterminé. Dans le même temps, les FARC espèrent que le Gouvernement fournira des garanties concrètes en termes de justice, de sécurité,t de logistique et de réinsertion.

Nous espérons que le Gouvernement colombien et les FARC renforceront leur coopération pour garantir

l'application intégrale de l'Accord de paix. La Chine espère que la communauté internationale, en particulier les pays de la région, continuera d'appuyer le processus de paix en Colombie, contribuera au renforcement de la confiance mutuelle entre le Gouvernement et les FARC, au renforcement de leur coordination et à l'accélération du processus de dépôt des armes. Nous espérons que la Mission des Nations Unies en Colombie et les autres organismes des Nations Unies, sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Colombie, feront preuve d'impartialité – le principe d'équité – pour améliorer la coopération avec le Gouvernement colombien et les FARC et contribuer à l'aboutissement du processus de paix. La Chine appuie les efforts que déploie le Gouvernement colombien pour faire avancer le processus de paix et encourage la Mission des Nations Unies en Colombie à continuer de s'acquitter de son mandat.

Le Conseil de sécurité doit se rendre en Colombie début mai, ce dont la Chine se félicite. Nous espérons que cette visite de terrain nous permettra de nous faire une idée de la situation sur place. Nous estimons que cela contribuera à faire avancer le processus de paix en vue de renforcer le développement et de réaliser une paix durable en Colombie dans un avenir proche.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu, au même titre que les autres orateurs, au nom du Gouvernement italien, à présenter, par l'intermédiaire de l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez, mes plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement colombiens suite au glissement de terrain qui a touché la ville de Mocoa et qui a fait plus de 260 morts ainsi qu'un grand nombre de disparus et de blessés. L'Italie a immédiatement activé des fonds d'urgence pour contribuer à l'aide internationale.

Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et le Secrétaire général de leur rapport (S/2017/252) et des efforts qu'ils déploient pour réaliser le mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie. Je vais faire trois brèves observations.

Premièrement, nous appuyons fermement l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et saluons la détermination des parties à mettre enfin un terme à ce conflit qui durait depuis des décennies. Le processus historique dont nous sommes témoins aurait été impensable si les parties colombiennes ne se l'étaient pas approprié et n'avaient pas pris les devants. Nous attendons avec intérêt la mission du Conseil de sécurité prévue en mai pour transmettre directement ce message aux autorités et au peuple colombiens.

Deuxièmement, nous encourageons les parties à intensifier leurs efforts pour mener à bien la mise en oeuvre de l'Accord de paix dans les délais fixés. Il importe de maintenir l'élan. À cet égard, nous saluons la détermination des parties à achever le dépôt et l'enregistrement des armes dans le respect de l'échéance fixée. Nous accueillons avec satisfaction les mesures énoncées dans l'Accord de paix relatives aux questions juridiques, socioéconomiques et de sécurité liées à la réinsertion.

Troisièmement, la réconciliation et la réinsertion sont les piliers d'un règlement durable. Elles sont des conditions préalables afin d'édifier la confiance, de mettre en place un dialogue politique sans exclusive et de générer des dividendes concrets de la paix pour la population sur le plan de la sécurité et en termes d'amélioration des conditions de vie. Nous sommes conscients des défis qui doivent être relevés et nous sommes prêts à aider le Gouvernement et les parties dans cet effort, au niveau tant bilatéral qu'international.

À cet égard, l'Italie appuie fermement l'action que mène l'Union européenne aux fins de la stabilisation et du développement d'après-conflit en Colombie, notamment par le biais du Fonds fiduciaire de l'Union européenne en faveur de la Colombie, auquel elle a versé une contribution de 3 millions d'euros. Je tiens également à rappeler notre contribution de longue date aux programmes du Service de la lutte antimines consacrés au déminage humanitaire et à la consolidation de la paix, ainsi qu'aux activités de l'Organisation des États américains concernant la sensibilisation au danger des mines, l'assistance psychologique et la réadaptation des victimes.

Je voudrais terminer en saluant les efforts déployés par les autorités pour protéger et aider les femmes et les enfants impliqués dans le conflit, comme l'a reconnu le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé dans les conclusions qu'il a récemment adoptées sur la situation des enfants dans le conflit armé en Colombie.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes des inondations et de la coulée de boue dévastatrices à Mocoa, qui ont fait des centaines de morts, de blessés et de disparus.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Jean Arnault, de sa mise à jour.

L'Ukraine réaffirme son appui aux efforts déployés par la Colombie pour mettre en œuvre l'Accord de paix final, conformément aux résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016). Nous sommes conscients des défis auxquels le pays est confronté pour passer d'une situation de conflit à une situation d'après-conflit. Il est maintenant essentiel que le dialogue ouvert qui a conduit à l'Accord se poursuive.

En février, nous avons vu les images historiques de milliers de membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie se diriger vers les zones de transition où ils commenceront leur nouvelle vie. Le transfert de près de 7000 combattants dans ces zones n'était pas une tâche facile et a démontré la volonté réelle des parties de s'attaquer de front aux difficultés.

À la lumière de ce qui précède, nous encourageons les parties à maintenir leur coopération et leur dynamique positive dans l'intérêt de tous les Colombiens. Toutes les forces politiques et composantes de la société colombienne doivent participer activement à cette tâche cruciale. L'Accord de paix doit bénéficier d'une unité plus large si nous voulons qu'il puisse atteindre ses objectifs en termes de cessez-le-feu et de dépôt des armes, ainsi que de réforme agraire, de lutte contre les drogues illicites et d'élargissement de la participation politique. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de paix dans toute sa complexité, il est également important de garer à l'esprit les besoins et l'intérêt supérieur des enfants touchés par le conflit, ainsi que les questions d'égalité entre les sexes.

Les cas de violence visant les défenseurs des droits de l'homme mentionnés dans le récent rapport du Secrétaire général (S/2017/252) sont préoccupants. Nous pensons qu'il est impératif de mettre fin à l'impunité afin d'assurer une paix globale dans le pays. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la législation récente, notamment la loi d'amnistie adoptée en décembre dernier et la loi portant création du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, approuvée par le Congrès le 13 mars.

Nous saluons les efforts déployés par les acteurs internationaux pour appuyer l'application de l'Accord de paix, notamment les États Membres qui ont fourni des observateurs à la Mission des Nations Unies, ainsi que le rôle joué par les pays garants et les pays accompagnateurs pendant le processus de paix. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer les parties dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix final.

Nous attendons avec intérêt la visite du Conseil de sécurité le mois prochain en Colombie qui nous permettra de mieux cerner les aspirations et préoccupations des parties. Elle permettra également au Conseil de démontrer son plein attachement à une paix durable en Colombie. Nous espérons que l'expérience colombienne d'une participation de l'ONU en tant que composante internationale du Mécanisme tripartite deviendra un succès édifiant pour la région et au-delà.

M. Seck (Sénégal) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance et surtout d'y avoir convié notre collègue, Mme María Emma Mejía Vélez, ce qui me donne l'occasion de lui renouveler, à elle et au peuple colombien, les sincères condoléances du peuple sénégalais à la suite de la tragique catastrophe naturelle sous forme d'éboulements et de coulée de boue survenue à Mocoa, le 2 avril, ayant causé la perte de plusieurs vies humaines et des dégâts matériels considérables.

Je tiens aussi à remercier pour la clarté de sa présentation, mais aussi pour ses efforts inlassables M. Jean Arnault, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie. L'action de sa mission s'est d'ores et déjà avérée efficace et productive, y compris à travers la coordination du Mécanisme tripartite de surveillance et de vérification, et l'accompagnement du regroupement des Forces armées révolutionnaires Colombie la-Ejército del Pueblo (FARC-EP).

Le Sénégal se félicite des progrès importants effectués en dépit des retards dans la mise en œuvre de l'Accord de paix final conclu entre le Gouvernement colombien et les FARC, accord qui a mis fin à un conflit armé de plus de 50 ans. Ces progrès, le peuple colombien les doit aux efforts faits à la fois par le Gouvernement et les FARC en vue de l'accélération des engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix. La liste est longue, en effet, des mesures lucides et courageuses, qu'elles soient constitutionnelles, législatives, institutionnelles et autres prises et mises en œuvre depuis le début du processus de paix. Le Représentant spécial vient d'en rappeler les plus récentes. Je ne vais donc pas y revenir et passer directement à mon propos.

Le Sénégal salue à sa juste valeur le fait que le cessez-le-feu et la cessation des hostilités tiennent encore

et qu'aucune victime de combat n'a été signalée. Cela traduit éloquemment la volonté réaffirmée des parties, malgré les retards, de mener à bien le dépôt des armes avant l'expiration du délai de 180 jours fixé par l'Accord de paix. Cela traduit aussi l'engagement renouvelé pris par les FARC-EP de se transformer en parti politique, ainsi que l'engagement de leur chef, M. Rodrigo Londoño, en vertu duquel le mouvement ne présentera pas de candidats à la présidentielle de 2018, ceci dans l'esprit de favoriser un consensus national autour d'un candidat garantissant la continuité de la mise en œuvre de l'Accord de paix final. C'est important.

Le processus de dépôt des armes, qui a commencé le 1er mars, constitue une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. À la date du 11 mars, la commission chargée du Mécanisme de surveillance et de vérification a enregistré plusieurs dépôts d'armes. Nous restons toutefois préoccupés par les agissements de certains groupes armés non étatiques qui ont pris d'assaut les zones évacuées par les FARC où ils se disputent le contrôle d'activités illicites, que ce soit l'exploitation minière illégale, le trafic de la drogue ou des extorsions de fonds, finissant par y installer un climat d'insécurité marqué notamment par des attaques et des actes d'intimidation qui visent malheureusement les membres de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, pratiques que nous dénonçons et condamnons.

Il est important que le vide sécuritaire créé par le départ des combattants des FARC soit vite comblé. La désertion dans les régions du sud-est et de la côte Pacifique de plusieurs combattants des FARC, dont les chiffres atteindraient 2 à 5 %, reste également un sujet de profonde inquiétude.

Les progrès que je viens d'énumérer doivent être accompagnés d'un soutien constant à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix, composée notamment du Haut-Commissaire pour la paix, du Ministre de l'intérieur et du Ministre conseiller pour l'après-conflit, ainsi que de trois hauts responsables des FARC-EP. Il est également vrai qu'à ce stade du processus de mise en œuvre des accords, pour surmonter les retards notés, les efforts doivent être redoublés et concentrés sur la construction des camps des FARC-EP avec les communautés nécessaires, la sécurité des anciens combattants des FARC et leur réinsertion dans la société en tant que parti politique, mais aussi leur réintégration dans le tissu économique du pays.

Pour conclure, le Sénégal tient à réaffirmer son soutien et son attachement à la paix en Colombie, avec l'espoir raisonnable que l'Accord de paix et l'accompagnement de la communauté internationale permettront de mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré. M. Arnault a raison de dire que la prochaine visite du Conseil de sécurité en Colombie, prévue au mois de mai prochain sous la présidence sud-américaine de l'Uruguay, vient à son heure.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons faire écho aux condoléances exprimées par d'autres orateurs et les transmettre au peuple et au Gouvernement colombiens à la suite de la catastrophe naturelle survenue à Mocoa. Nous exprimons notre sympathie aux familles des victimes, et nous espérons que les efforts conjoints déployés par le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) pour faire face aux conséquences de l'inondation et du glissement de terrain contribueront au processus de réconciliation nationale et à la promotion du processus de paix .

Nous sommes reconnaissants à M. Jean Arnault pour son exposé. Nous notons que des progrès ont été réalisés dans le processus de paix en Colombie et formons l'espoir que les deux parties respecteront fidèlement et sans plus tarder leurs engagements ce qui est particulièrement important dans le cas présent.

Nous appuyons les activités de la Mission des Nations Unies en Colombie, qui supervise les processus de désarmement et de réinsertion. Nous nous félicitons de la confirmation politique par la guérilla de son intention de désarmer dans les délais prévus. Nous croyons que la motivation qui guide les FARC dans ce processus, c'est la possibilité de réaliser leurs ambitions politiques dans le cadre de la prochaine campagne électorale de 2018.

Nous voyons de manière positive la promulgation rapide par le Parlement colombien de lois visant à créer une base juridique pour le processus de paix, y compris des lois sur l'amnistie et le système de justice transitionnelle. Cette étape et celles qui suivront dans le cadre du processus de paix devraient constituer une base solide pour la réconciliation nationale et les changements d'après-conflit en Colombie.

Nous sommes cependant préoccupés par certains signes indiquant que le Gouvernement a quelques difficultés à s'acquitter de ses obligations, et cette situation pourrait avoir un impact négatif sur le processus de désarmement. La détérioration de la situation

socioéconomique des membres de la guérilla en raison de l'inaction du Gouvernement pourrait entraîner des désertions incontrôlées des FARC. Comme le Conseil le sait, à ce jour, 500 personnes environ ont déclaré qu'elles ne suivraient pas les ordres des dirigeants de la guérilla. Il s'agit de combattants armés hautement qualifiés qui se joindraient inévitablement à d'autres groupes criminels, ce qui pourrait entraîner une nouvelle spirale de violence dans le pays. Nous espérons que les difficultés actuelles ne sont que temporaires et que le Gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour les surmonter.

À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par le Président du pays, M. Santos, d'envoyer des membres de son cabinet dans les camps des FARC afin d'évaluer les dispositions prises en faveur des membres des FARC qui soutiennent le processus de paix. Les mesures qui seront adoptées par l'ONU pour promouvoir le processus de paix pourront être mises en place une fois que les paramètres pertinents auront été convenus entre le Gouvernement colombien et les FARC.

Le rapport du Secrétaire général (S/2017/252) ne contient aucune recommandation sur l'éventualité d'une deuxième mission en Colombie. Ni Bogotá ni la guérilla n'ont pris position sur cette question. D'une manière générale, nous sommes d'avis qu'il faut éviter de confier à la mission des pouvoirs excessifs et de la transformer en un organisme de surveillance externe des activités du Gouvernement souverain de Colombie.

Nous devons encore déterminer si les parties et l'ONU seront en mesure de conclure le processus de désarmement et de démobilisation dans les délais fixés et quelles seront les conditions de sécurité au moment de l'expiration du mandat de la Mission actuelle. De toute évidence, à ce moment-là, nous discuterons des réductions des forces militaires et de police. Cependant, lorsque nous prendrons cette décision, nous devrons veiller à ce que le retrait de tous les observateurs n'entraîne pas un vide sécuritaire. Nous avons l'intention de continuer à soutenir pleinement le processus de paix en Colombie.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer le Représentant permanent de la Colombie présent dans cette salle et à me joindre également à tous ceux qui ont exprimé leurs sincères condoléances au peuple colombien à la suite du glissement de terrain tragique survenu à Mocoa.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, pour son exposé et pour la contribution efficace apportée par la Mission des Nations Unies en Colombie au processus de paix dans le pays. Nous nous félicitons des nombreux faits nouveaux positifs qui ont été observés. Ma délégation souhaite faire les observations et recommandations suivantes en vue de favoriser le processus de paix.

La Cour constitutionnelle colombienne devra améliorer l'accord de paix révisé adopté par le Congrès afin qu'il prenne effet dès que possible. Nous nous félicitons de la création du tribunal de justice transitionnelle, de la commission de vérité et du service de recherche des personnes disparues afin de répondre aux griefs des 8 millions de victimes. La loi d'amnistie ratifiée par le Président Santos devrait aboutir à d'autres projets de loi et pardons, et être accompagnée de mesures pour la démobilisation et le désarmement de quelque 7 000 rebelles des Forces armées révolutionnaires de la Colombie-Armée populaire (FARC-EP).

Le processus de remise des armes doit être effectué de manière rigoureuse dans les 26 camps de démobilisation. Ainsi, la coordination active du Mécanisme tripartite de surveillance et vérification, composé de l'ONU, du Gouvernement et des FARC, accélérera le processus d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réintégration complets et efficaces. Tout aussi importante est la réinsertion pacifique dans la société des anciens rebelles des FARC. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que toutes les parties au processus de paix respectent strictement non seulement les dispositions de l'accord de paix, mais aussi le droit international humanitaire.

Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre les négociations avec le plus grand groupe rebelle de gauche, l'Armée de libération nationale, en vue de mettre fin à la confrontation. Nous sommes préoccupés par le fait que l'Armée de libération nationale continue de commettre des actes de violence qui déstabilisent le pays, et nous demandons donc qu'un accord bilatéral de cessez-le-feu soit conclu le plus tôt possible.

Nous avons besoin d'une vision de paix véritablement ascendante, qui tente de briser le cercle vicieux de la violence et conduise à un véritable renforcement institutionnel et à la protection des droits des peuples. Le pays a perdu des années de progrès potentiel et il est donc essentiel de créer une structure socioéconomique adéquate capable de soutenir cette jeune démocratie. Le secteur privé a des moyens de le faire et doit s'unir avec le secteur public pour faire avancer la Colombie.

Il est clair qu’une Colombie post-conflit présentera des défis et offrira des opportunités. La création d’emplois et la mise en place d’infrastructures et de services publics tels que les écoles et les hôpitaux dans les anciens bastions de la guérilla réduiront l’important fossé qui sépare les zones rurales et urbaines. Par ailleurs, le démantèlement des réseaux de la criminalité organisée devra rester une priorité.

La réalisation de la paix en Colombie est essentielle à l’instauration d’un monde plus stable. Un tel engagement est nécessaire, ainsi que celui du système des Nations Unies et des organisations régionales, en particulier la Communauté des États d’Amérique latine et des Caraïbes, pour aider la Colombie dans son processus de réforme.

Enfin, le cessez-le-feu est encore fragile, mais l’avenir de la Colombie est prometteur. Le Kazakhstan travaillera avec l’ONU et d’autres États Membres pour relever les défis et édifier une paix qui réponde aux aspirations de la nation colombienne et du monde. Nous sommes impatients de visiter la Colombie en mai pour témoigner de notre solide soutien au processus de paix dans le pays.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J’aimerais commencer par exprimer les très sincères condoléances de l’Éthiopie à l’Ambassadrice María Mejía Vélez suite aux morts et aux destructions causées par le glissement de terrain en Colombie le week-end dernier. Nous disons toute notre sympathie aux familles des victimes et leur exprimons notre solidarité, ainsi qu’au peuple et au Gouvernement colombiens.

Je souhaite également me joindre à tous ceux qui ont exprimé leurs remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, pour son exposé sur le dernier rapport du Secrétaire général sur la Colombie (S/2017/252) et sur les activités de la Mission des Nations Unies en Colombie ces trois derniers mois.

Les importants faits nouveaux qui se sont produits dans le cadre du processus de mise en œuvre de l’accord de paix, y compris le désarmement des anciens combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), qui a commencé récemment, sont très encourageants, tout comme le cessez-le-feu bilatéral et la cessation des hostilités entre le Gouvernement et les FARC, qui s’est maintenu sans que l’on déplore de nouvelles victimes. Bien sûr, nous comprenons que ce n’est que le début d’un processus long et ardu, et nous prenons note de certaines des questions difficiles et délicates qui doivent être traitées avec attention, y compris la loi d’amnistie, la réintégration et la transformation des FARC en un parti politique, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. Nous reconnaissons également les complications potentielles à venir en relation avec les prochaines élections générales qui auront lieu en mai 2018.

Malgré cela, les progrès réalisés récemment ont été remarquables, suscitant un sentiment d’espoir et d’optimisme pour une paix durable en Colombie. Les deux parties méritent d’être félicitées pour avoir réaffirmé leur volonté politique et leur détermination à faire avancer l’application de l’Accord de paix. Il est impératif qu’elles gardent le cap et maintiennent la dynamique positive créée ces derniers temps pour opérer le difficile passage à la paix. Elles ont bien entendu besoin du soutien continu de la communauté internationale, dans le plein respect du processus de paix qu’elles et le peuple colombien en général sont en train de mener. À cet égard, nous remercions une nouvelle fois les pays de la région et les autres partenaires internationaux qui continuent d’appuyer étroitement l’application de l’Accord de paix.

Le rôle de la Mission des Nations Unies en Colombie reste très important et nous nous félicitons que la Mission ait atteint sa pleine capacité opérationnelle. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, ainsi que le personnel des Nations Unies en Colombie pour tous leurs efforts en vue d’appuyer l’Accord de paix.

Enfin, nous attendons avec intérêt notre visite en Colombie le mois prochain, ce qui nous donnera l’occasion d’exprimer notre soutien et notre solidarité avec la Colombie et de transmettre un vigoureux message d’encouragement aux parties dans leur volonté de mettre en œuvre l’Accord de paix.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Avant tout, je voudrais à l’instar de mes collègues exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple colombiens suite au glissement de terrain qui a fait des centaines de victimes en Colombie.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé détaillé. J’ai trois brèves observations à faire.

Premièrement, ma délégation salue les efforts des deux parties à l’Accord final de paix et leur volonté renouvelée de respecter les délais fixés dans l’Accord, malgré les problèmes logistiques qui ont entraîné

certains retards. À cet égard, nous nous félicitons du regroupement des combattants dans les zones convenues. Nous estimons que la prochaine étape consiste à axer les efforts sur la réinsertion des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie dans la société colombienne.

Deuxièmement, nous saluons les efforts concrets et les mesures positives du Gouvernement colombien pour appliquer l'Accord de paix, notamment en ce qui concerne l'adoption de la législation visant à poursuivre les auteurs de crimes commis pendant le conflit, ainsi que la mise en place de certaines entités, dont la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix et surtout, la Mission électorale spéciale qui surveillera la participation à la vie politique.

Enfin troisièmement, nous espérons que les deux parties surmonteront leurs divergences au sujet de la mise en œuvre de l'Accord de paix et respecteront fidèlement les délais convenus. À cet égard, nous formons l'espoir que la visite que le Conseil de sécurité effectuera en Colombie en mai, sous la présidence uruguayenne, donnera une nouvelle impulsion à l'application de l'Accord de paix et reflétera le soutien international dont il jouit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé.

Le peuple américain pleure aujourd'hui aux côtés du peuple colombien les vies perdues dans le terrible glissement de terrain survenu le week-end dernier. Nous exprimons nos sincères condoléances aux Colombiens qui ont été touchés par cette tragédie.

Le Représentant spécial Arnault joue un rôle crucial à l'appui de la mise en œuvre de ce texte historique qu'est l'Accord final de paix.

Comme mes collègues le savent, nous avons entrepris un examen des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Bien que la Mission des Nations Unies en Colombie ne soit pas une mission de maintien de la paix, les principes d'efficacité et de responsabilité s'appliquent aussi à elle. Pour être efficaces, les missions doivent avoir une base politique solide sur laquelle elles peuvent s'appuyer. Elles doivent bénéficier de la coopération des pays hôtes. Elles doivent avoir des objectifs réalistes et clairs avec des stratégies de sortie identifiables. Quant à nous au Conseil, en tant qu'organe, nous devons pouvoir modifier ces missions pour les adapter aux réalités nouvelles.

Je félicite le Mécanisme de surveillance et de vérification en Colombie de satisfaire à ces critères et à d'autres. La Mission a tous les éléments en place pour réussir. Elle dispose d'un mandat soigneusement conçu pour appuyer un processus de paix clairement établi. Elle peut aussi compter sur un calendrier précis pour la démobilisation et le désarmement des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). À cet égard, il me plaît d'entendre que les deux parties travaillent de concert pour mettre en œuvre l'Accord de paix le plus rapidement possible. Nous leur savons gré du processus qu'elles ont établi et de la coopération qu'elles ont instaurée. Nous les encourageons vivement à faire fond sur cette dynamique afin d'avancer plus rapidement.

Tandis que le Conseil de sécurité s'apprête à continuer d'appuyer Colombie en surveillant la prochaine étape du processus de paix, nous devons garder à l'esprit les principes d'efficacité définis par le Conseil. Je crois que ce sont là des éléments indispensables pour continuer à pouvoir instaurer une paix durable. La paix durable en Colombie signifie que le Gouvernement doit étendre son autorité à l'ensemble du territoire. Toutes les parties doivent maintenant travailler avec le Gouvernement pour qu'il en soit ainsi. Ce n'est un secret pour personne, au fur et à mesure que les FARC se rassemblent dans les zones de démobilisation, elles abandonnent des régions isolées, livrées à l'anarchie et dont le Gouvernement colombien a été largement absent. Le vide politique que cela entraîne représente une menace dangereuse pour la paix à long terme. Il convient d'y remédier avant que d'autres groupes armés, y compris les trafiquants de drogue, occupent le terrain.

Dans cette optique, les États-Unis continuent de coopérer énergiquement avec la Colombie pour lutter contre le trafic de drogue. Nous aidons le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Accord de paix afin de venir à bout du problème de la drogue en Colombie. Nous espérons sincèrement que les progrès sur ce front vont se poursuivre. Comme cela a été dit aujourd'hui, il y a eu de nombreuses avancées, mais beaucoup reste à faire.

Le temps que j'ai passé à l'ONU m'a appris qu'il faut réellement savourer les moments d'espérance et de promesse. Pour la Colombie, c'en est un. Les États-Unis se tiennent aux côtés de la Colombie dans ses efforts pour instaurer une paix durable pour ses citoyens.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, et tous les membres du Conseil de sécurité pour la solidarité exprimée à l'endroit des habitants de Mocoa, qui est située dans une région de la jungle où les conditions de vie sont très dures et vient d'être frappée par d'une tragédie qu'aucun d'entre nous ne pouvait prévoir.

Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux du Conseil ce mois-ci. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, Jean Arnault, et toute son équipe, car, comme les membres du Conseil l'ont indiqué et ont pu directement s'en rendre compte, nous avons établi un niveau de coordination qui est, je crois, extrêmement précieux et indispensable pour le travail en cours.

Je voudrais lire un passage du rapport du Secrétaire général qui revêt une grande signification pour nous, les Colombiens :

> « La Colombie poursuit sa remarquable marche vers la paix. Les images de février montrant des milliers de membres des FARC-EP accomplissant leur dernière marche pour rejoindre les points de normalisation, où ils prépareront leur retour à la vie civile et où les FARC-EP se reconvertiront en organisation politique, sont celle d'une paix dont nombre de Colombiens pensaient ne jamais être témoins. Cette avancée historique intervenant dans le cadre d'un accord de paix global témoigne de la résilience du processus de paix et de la détermination des parties. » (*S/2017/252, par. 75*)

Les chiffres le prouvent. Ces sept derniers mois, nous avons observé des taux de désescalade de la violence sans précédent dans un pays qui, pendant plus de 50 ans, a connu un conflit interne qui a eu de très graves répercussions sur le plan humain. Ainsi, il s'est écoulé 1546 jours sans attaques contre les agglomérations, 580 jours sans enlèvements, 375 jours sans attaques visant les forces de maintien de l'ordre et 307 jours sans incidents attribués aux Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC). Le taux d'homicides commis au cours du premier trimestre de cette année est de 12 % inférieur par rapport à l'année dernière.

Bien évidemment, il y a eu des événements inquiétants, sur lesquels je reviendrai plus tard. Toutefois, à l'heure actuelle, nous avons procédé à l'enregistrement de 8 345 guérilleros et miliciens des FARC au total et plus de 7 000 armes ont été enregistrées par les Nations Unies. Jusqu'à présent, 57 mineurs ont été séparés des rangs des FARC, et ce processus se poursuit.

En outre, comme l'a indiqué le Représentant spécial, nous avons réalisé des progrès notables sur le plan législatif en matière de justice transitionnelle, et ce matin même, le Président Santos Calderón a signé les décrets portant création de la Commission vérité et de l'Unité chargée de la recherche de personnes portées disparues, dans le cadre de la mise en place du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition.

Je voudrais mettre en exergue deux éléments qui, à mon avis, sont importants pour la Mission des Nations Unies en Colombie, et peuvent servir d'exemple à d'autres missions à l'avenir. Le premier élément est que la Mission a atteint un taux de participation de 20 % des femmes au sein des composantes militaire et civile – le taux le plus élevé de toutes les missions à l'heure actuelle –. Ceci, en plus du fait qu'une femme, Mme Tania Patriota, du Brésil, occupe le poste de Représentante spéciale adjointe, renforce l'accent qui a été mis sur les aspects liés à la problématique hommes-femmes tout au long du processus de paix, tout comme aujourd'hui durant la phase de sa mise en œuvre, étant donné que la participation des femmes est un aspect important s'agissant des anciens combattants. Le deuxième élément a trait à la dimension régionale. En effet, les membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont démontré le rôle extrêmement important que la présence d'un organisme régional a joué dans le règlement du dernier conflit au sein de l'hémisphère américain.

Je tiens à mettre en exergue la confiance que les autorités nationales et la communauté internationale ont dans le processus de cessez-le-feu et de dépôt des armes, en grande partie grâce au travail de ce mécanisme innovant composé du Gouvernement, des FARC et des Nations Unies. Mon gouvernement estime que pour garantir la légitimité et la crédibilité de ce mécanisme, une coordination permanente et efficace entre ses membres s'impose, dans le respect des protocoles régissant le cessez-le-feu, le dépôt des armes

et les activités préparatoires à la réintégration, ainsi que le processus de transition vers la légalité, qui, nous l'espérons, démarrera bientôt. En outre, il faut que la Mission accélère, conformément au calendrier établi, les processus d'enregistrement, d'identification et la collecte des armes, ainsi que les processus de localisation et de destruction des armes et des explosifs instables, qui ont été évoqués par M. Arnault. Le Gouvernement est prêt à mettre à disposition des moyens logistiques et juridiques pour faciliter ce travail.

Enfin, s'agissant de meurtres dont il est fait mention dans le rapport, qui ont été signalés au cours des derniers mois et qui ont été évoqués par nombre de membres du Conseil, le Gouvernement colombien tient à réitérer qu'il est prématuré d'affirmer que tous ces meurtres sont liés aux activités de défenseurs des droits de l'homme ou sont le fait d'organisations criminelles qui ont pris la relève de groupes paramilitaires. Les autorités ont pu constater que même si cela est vrai dans certains cas, à l'heure actuelle, on ne peut pas généraliser s'agissant de qui est responsable de ces actes criminels, ce qui n'empêche pas notre gouvernement, qui est conscient de la présence nocive de hors-la-loi, de prendre des mesures pertinentes en matière d'ordre public.

Pour terminer, je voudrais réitérer nos remerciements et dire que l'engagement dont la Colombie a fait preuve depuis l'adoption du mandat de la Mission des Nations Unies produit des résultats concrets. Les membres du Conseil auront l'occasion de s'en rendre compte personnellement durant leur visite en mai prochain. Nous sommes prêts à les accueillir et nous sommes confiants que ces progrès seront éloquents.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Étant donné que tous les membres du Conseil ont prononcé des déclarations, je me propose, avec leur assentiment, d'annuler les consultations qui étaient prévues cet après-midi.

La séance est levée à 16 h 25.